

Compte rendu des délibérations du Réunion du Conseil Municipal de Restigné.

Séance du Lundi 09/10/2017

Le Conseil Municipal , légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christine HASCOET, Maire de Restigné, le 09 octobre 2017 à 20 heures.

Etaient présents : Mmes Dubois Dany, Galbrun Monique, Legoff Sophie, Lugato Laury, Moreau Francine, Pichet Jeannette
Ms Besnier André, Billecard Jean-Claude, Champenois Michel, Henri Patrice, Perron Jean-Michel,

Excusée : Mr François Gourdon

Absents : Mr Baurain Gérard donne pouvoir à Mr Besnier,
Mme Moutte Monique

Le quorum étant atteint, Mme Moreau Francine est élue secrétaire de séance.

La convocation adressée le 05 octobre 2017 précisait l'ordre du jour suivant :

- CCTOVAL : approbation du rapport sur la qualité du service public d'eau et d'assainissement
- ONF : coupes de bois 2018
- Domaine communal privé : convention d'occupation précaire
- Urbanisme : choix du cabinet d'étude Domaine communal privé : convention d'occupation précaire
- Personnel communal : embauche temporaire
- Finances communales : indemnité de conseil au comptable public
- Informations comptables : présentation des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal
- Point sur les regroupements communaux
- Questions diverses

Le procès verbal de la séance du 11/09/17 est adopté à l'unanimité.

N°1) CCTOVAL : approbation du rapport sur la qualité du service public d'eau et d'assainissement
Mr Henry fait le compte rendu du rapport. Constat est fait de la baisse des prix.

Le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité

N°2) ONF : coupes de bois 2018

Mr Péron présente le rapport des parcelles impactées et présente le montant des ventes des coupes, précisant que de ce montant (340810,31 €) devra être déduit les remboursements d'emprunts s'y rapportant.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité

N°3) Domaine communal privé : convention d'occupation précaire

Mme Le Maire propose au conseil de louer à Mr Ossant, actuel occupant de la charcuterie, le local de l'ancienne bibliothèque via une convention précaire de 3 ans. Le montant du loyer s'élèverait , pour ce local, à 140€, ce qui porte la location de l'ensemble des 2 locaux à 250€ par mois.

Le conseil approuve à l'unanimité

N°4) Urbanisme : choix du cabinet d'étude

Mme Pichet, adjointe, présente l'analyse et les choix de la commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le 9 octobre au matin et donne lecture du compte-rendu suivant :

Suite à la délibération de mars 2017, nous avons entrepris la révision générale du P.L.U
Nous avons contacté 4 Cabinets d'étude avec une remise des offres au 15 septembre 2017.

3 cabinets ont répondu :

- Cabinet URBAGO DE BRISSAC
- Cabinet URBANISM DE BOURGUEIL
- Cabinet ECCE TERRA DE TIERCE (cabinet qui avait réalisé le P.L.U en 2004).

Lors de l'ouverture des plis, tous les documents étaient conformes au cahier des charges.

L'analyse des documents s'est décomposée en 3 phases :

- **la valeur technique**
- **le prix de la prestation**
- **le délai de réalisation.**

La valeur technique est notée sur 23 points avec une pondération à 5.

Elle comprend :

- la composition de l'équipe (références, compétences et moyens matériels)
- la désignation d'un responsable à chaque réunion
- la méthode de travail et la démarche d'étude (phasage, l'engagement des délais de production) et la décomposition du prix.

Sur ces critères,

- URBAGO a obtenu 115 points
- URBANISME 100 points
- ECCE TERRA 100 points.

Le prix de la prestation est noté sur 10 avec une pondération à 2.

Propositions :

- URBAGO 25 500 € H.T pour 57.25 jours de travail
- URBANISME 36 612.50 € H.T pour 36 jours de travail
- ECCE TERRA 27 990 € pour 42 jours de travail.

URBAGO obtient 20 points

URBANISM obtient 14.42 points

ECCE TERRA obtient 18.04 points.

Le délai de réalisation est noté sur 10 points avec une pondération à 1.

Les 3 cabinets sont sur 24 mois de réalisation et obtiennent chacun 10 points.

Lorsque l'on totalise ces points,

URBAGO obtient 145 points

URBANISM obtient 124.42 points

ECCE TERRA obtient 128.04 points

Conclusion :

URBAGO se place en première position

ECCE TERRA en deuxième position

URBANISM en troisième position.

Compte tenu des prix et pour un travail équivalent,

après délibération, le conseil retient, à l'unanimité, le Cabinet URBAGO .

N°5) Personnel communal : embauche temporaire

Mme le Maire rappelle : pour mémoire, un agent communal aux services techniques de la commune est actuellement en congé pour création d'entreprise. Pour faire face à cette absence, un contrat aidé de 6 mois a été conclu de mai à octobre 2017. Face à la charge de travail pour les deux mois à venir, il est demandé au conseil d'approuver le recrutement à temps plein (35h par semaine) d'un agent pour la période de novembre à décembre 2017 aux services techniques.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité

N°-6)-Finances communales : indemnité de conseil au comptable public

Mme Le Maire demande au conseil de fixer le pourcentage accordé à Mr Bertrand, trésorier public, concernant son indemnité de conseil pour 2017. Mme Le Maire, propose de fixer cette indemnité au

taux de 100%, soit 426, 14 €.

Le conseil approuve à l'unanimité

N°7) Informations comptables : pas d'informations

N°8) Point sur les regroupements intercommunaux :

---**Enfance Jeunesse** : Mme Moreau, conseiller, donne le compte-rendu de la dernière commission enfance jeunesse.

Il est à retenir que :

- Mr Rémi Fournier est nommé directeur EJ-PEEJ pour la CCTOVAL
- Mme Caroline Bertrand est nommée directeur adjoint pour EJ
- Mme Laure Moussu est nommée à l'accueil de Bourgueil, ainsi que trésorière – comptable.
- Mme Delphine Raffarin est nommée au poste de Service Petite Enfance
- Mme Marie Delarue est en charge des projets transversaux.

- IL y arrêt des TAP en régie

De nouveaux accords seront passés avec la CAF et la Jeunesse et les sports.

Les accueils de loisirs sont ré-ouverts le mercredi toute la journée

En ce qui concerne GRAMLIPETTE (CCPB) et ACHIL (TNO) les motifs de partir sur une DSP ou une régie sont à l'étude

Enfance : les travaux de construction du nouvel accueil de loisirs sur Bourgueil vont commencer

---Tourisme :

Mme Pichet fait le compte rendu de la dernière commission.

Les points suivants ont été abordés :

-La fin du bail de la cave touristique

- l'extension de UTOPIA
- les travaux sur le lac de Hommes (financement département et CCTOVAL)
- accrobranche au Lac de Rillé
- recouvrement de la taxe de séjour : mise à l'étude d'un recouvrement informatisé

---SMIPE

Mr Péron, adjoint, donne le compte-rendu du dernier comité syndical.

Un panneau d'information commun à tous les PAV sera mis à l'étude

---Plan local santé :

Mme Pichet, adjointe, présente les différents points.

C'est un contrat qui fonctionne avec l'ARS et les collectivités.

Problèmes de l'adhésion à une mutuelle pour les personnes défavorisées : à l'étude

Problème de l'informatisation pour les pièces officielles

Problème des habitats insalubres

Une nécessité de coordination s'avère nécessaire.

---SITS

Mr Champenois, conseiller, fait part d'une situation d'impayé. La famille sera contactée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.